



### Tel est pris qui croyait prendre !

Le Canard Enchaîné dans son édition du 9 Mars a révélé que Pierre LACHAIZE, ancien - éphémère (et pour cause) - directeur informatique, a cumulé son salaire avec son allocation de demandeur d'emploi (il se déclarait en activité réduite) ! C'est un comble pour celui qui était chargé, notamment, de traquer via ces équipes, les faux chômeurs 🙄.

Quand ce manège - qui a duré un peu plus d'une année - a été découvert, la direction de l'UNEDIC a bien pris soin de mettre à pied ce chenapan avant de lui proposer... une indemnité de rupture conventionnelle de 160000€ (pour 14 mois de service ou de fraude devrait-on écrire) pour bons et loyaux services 🙄.



Quant à l'employé qui a dénoncé la combine, ironie du sort, il a été licencié ... sans indemnité ! La direction expliquant que ce dernier n'avait pas fait de demande de consultation de fichier à sa hiérarchie, donc directement à celui qui grugeait l'UNEDIC ...

On vous laisse juge du message envoyé par cette direction 🙄.

## SOMMAIRE

PAGE 2 FLASH DP/CE  
PAGE 3 RÉORGANISATION  
PAGE 4 OU FUSION ?

PAGE 5 LA GL ZÉRO  
PAGE 6/7 LOI EL KHOMRI  
PAGE 8 CRITIQUES SÉRIES



## Réorganisation de la région

Les élus alertent la direction sur l'impact de la réorganisation des DR suite aux regroupements des régions. Des problématiques (repartitions des charges de travail, d'organisation des différents services) nous sont remontées par des agents. Le SNU rappelle que c'est bien la limite du projet qui a été présenté par la direction : nous avons, en vain, demandé à la direction d'inclure l'organisation du travail à ce projet (ce qu'a confirmé l'expertise). La direction s'est contentée d'un simple organigramme ce qui explique la situation actuelle. La direction s'engage à alerter les encadrants des 2 directions régionales sur la communication vis-à-vis des agents et sur les charges de travail.

# Recherche POPOLE

## Offre de Service à l'International

La direction a proposé aux anciens collègues du PEI, une lettre de mission à mi-temps jusqu'à fin décembre pour gérer la boîte mail, animer les ateliers, traiter les offres ERAMUS.

Dominique GUERET est l'experte qui va gérer exclusivement l'offre de service internationale et va accompagner les ELD.

En conclusion, la direction n'a pas anticipé et donc l'offre de service continue mais s'arrête !!!

## Note sur les congés

La direction ne comprend pas pourquoi cette note pose problème car rien ne change (non, c'est sûr ! Juste un prévisionnel jusqu'à fin décembre de nos congés !). Donc, le tableau Excel servira de prévisionnel et c'est toujours horoquartz qui officialisera les congés. Ce n'est pas qui a été dit par la direction pendant la précédente réunion DP malgré plus d'une heure sur le sujet !



## On'Action

On'action est un applicatif Web unique pour toutes demandes (réservation salles, train, véhicule de service ou question RH ....) qui sera ouvert à tous à partir de juin.

Cet outil existe déjà en Basse-Normandie. L'outil serait facile à utiliser sauf pour la clôture de la demande car souvent les personnes oublient de faire un retour.

# RÉORGANISATION...

## Petit rappel

Certaines et certains d'entre nous ont déjà connu une fusion entre les 2 anciennes maisons ASSEDIC et ANPE au 19 décembre 2008. Un peu avant cette époque, la future Direction Générale de Pôle emploi, relayée par toutes ses DR, assurait à qui voulait bien l'entendre, que cette fusion se ferait « au meilleur des deux ». C'est-à-dire qu'on prendrait ce qu'il y avait de mieux pour le personnel de ce qui se pratiquait à l'ASSEDIC et même chose pour l'ANPE. Le SNU, sachant que les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient<sup>1</sup>, n'était déjà pas dupe à cette époque, et bien entendu, la DG a bien tenu parole, c'est bien le meilleur des 2 qui s'est instauré... pour l'établissement lui-même ! Certes nous sommes peut-être un peu de mauvaise foi car en creusant, nous y trouverions bien, sans doute, quelques avancées ? Toutefois le bilan est bien déficitaire pour ce qui ce devait être une fusion gagnante-gagnante. L'objectif final étant, bien entendu, de faire des économies... A quel prix !

## Et aujourd'hui ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, suite à la loi NOTRe<sup>2</sup>, le personnel arrivé avant cette fusion ANPE/ASSEDIC, pourrait très vite se rendre compte (car pour les organisations syndicales c'est déjà fait) que cette réorganisation de notre région Normandie a/aura comme un arrière-goût de (fusion) déjà-vu.

Ainsi, à la séance des Délégués du Personnel de Haute-Normandie du mois de Mars, les différentes organisations présentes ont demandé (pendant une heure environ) des explications à la direction concernant la 1<sup>ère</sup> note de Mme ROTT relative aux congés.



En effet, cette note reprend peu ou prou les pratiques de l'ex Basse-Normandie. A savoir établir un prévisionnel jusqu'à fin décembre de cette année ! Oui, vous avez bien lu, la direction substitue une procédure qui fonctionne bien en Haute-Normandie pour un vulgaire fichier Excel et une projection de notre vie professionnelle et personnelle pouvant aller jusqu'à 9 mois ?!?

Une déclaration commune (SNU, CGT, FO, CFDT, SNAP, CGC, SUD, UNSA) sera donc lue en Comité d'établissement du 24 mars...à la séance du 4 avril, afin d'exiger le retrait de cette note. Mais les premiers échanges lors de la séance du 24 mars nous incite à penser que c'est mal parti dans la mesure où « nous n'avons pas compris, on ne parle pas de la même chose » dixit Mme ROTT.

Ce n'est pas la première fois que la direction souhaite s'appuyer sur le « strict » minimum existant dans nos 2 ex-régions. Les Bas-Normands ont connu effectivement un Noël 2015 à Pôle emploi comme le connaissaient les Hauts-Normands, à savoir... le strict minimum.

Les Hauts-Normands ne savent peut-être pas que l'ancienne direction de Basse-Normandie octroyait 20€ par agent pour le repas de Noël. Désormais, et pour le meilleur des 2, c'est cette fois la « procédure » de Haute-Normandie qui s'applique pour le plus grand bonheur de tous les agents.

Ce sujet pourrait prêter à sourire pour certaines ou certains s'il ne reflétait pas une ambiance de plus en plus tendue entre la direction régionale et nous serions tenté de dire « le reste du monde » de Pôle emploi Normandie (chefs de service en passant par les ELD jusqu'aux agents).

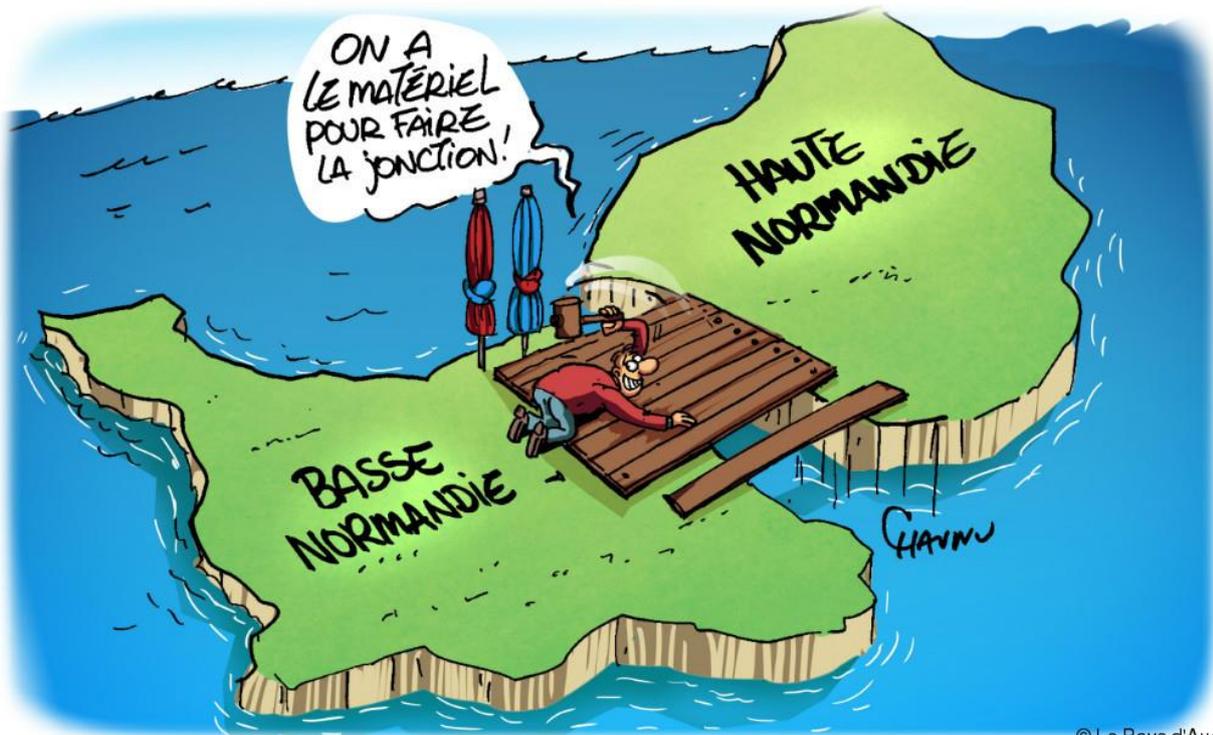
1/Citation, reprise par J CHIRAC en 88, d'Henri QUEUEILLE, maître dans l'art de l'aphorisme politique.

2/Nouvelle Organisation Territoriale de la République

# OU FUSION ?

Ainsi, la posture de la direction a quelque peu changée. Il est en effet plus que palpable, qu'un froid s'est installé entre les différentes organisations syndicales et la direction lors des différentes Instances Représentatives du Personnel. Nous n'avons, depuis le début de l'année, le droit qu'au strict minimum (ce que souhaite la direction), devant jusqu'à insister pour inscrire à l'ordre du jour d'un CE ou d'un CHSCT des points importants que la direction ne souhaite pas voir apparaître. Dans certains cas, cela n'est même pas possible (NPDE, état des portefeuilles GPF, référentiel métier dans l'EPA, point d'étape sur le regroupement des régions). Circulez, il n'y a rien à voir !

Il n'est plus exceptionnel de se voir remettre les documents sur table lors des IRP, voire même un oubli total de remise de document. La direction a une obligation d'information au personnel, via les IRP. La loi, ne précise cependant pas la qualité de cette information, c'est bien dommage ! Nous vous rappelons, que lors du CE de Haute-Normandie de décembre 2015, concernant la consultation sur la réorganisation de la région, l'ensemble des OS présentes (SNU, CGT, FO, CFDT, SNAP et CGC) n'ont pas pris part au vote en raison d'un défaut d'information de la direction et qu'en Basse-Normandie c'est le CHSCT qui est allé au tribunal contre la direction pour la même raison. Nous en sommes là aujourd'hui, la direction Pôle emploi Normandie, a fait fi de 2 expertises menées en Haute et Basse Normandie par 2 cabinets d'experts indépendants et différents qui ont pourtant conclu la même chose !



© Le Pays d'Auge

Pour résumer, il fallait ralentir le calendrier de déploiement de la réorganisation des 2 régions sous menace de risques psychosociaux importants pour les personnels des services concernés, rien moins que 250 personnes. Certes, l'organigramme de la région se complète au fur à mesure que le temps passe, mais dans quelles conditions !?! Certaines personnes se trouvent débordées en croulant sur les anciennes et nouvelles tâches à effectuer, d'autres n'ont quasiment plus rien à faire. Nous n'appelons pas cela une organisation, plutôt une gestion à la petite semaine ! Et les garanties apportées ne le seront que pour l'année 2016. En 2017, il faudra bien que cette « réorganisation » fasse son office !

Nul doute, c'est bien une fusion de nos 2 établissements qui est en route depuis le début de l'année 2016.

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr)

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

Dans le cadre de la réforme sur la gestion de la liste suite à la mise en place de NPDE, le SNU publie en exclusivité le courrier que reçoivent désormais les demandeurs d'emploi après leur inscription en ligne. En interne, on la nomme la « GLO ».



Le directeur de l'agence  
Pôle emploi de Chôma vie-sur-Seine

à : Mme Priscilla Bordenave  
16, rue des Rosiers  
91400 Précarité-sur-Yvette  
Le 11 mars 2016

Madame,

Nous avons pris bonne note de votre demande d'inscription auprès de notre société, après votre licenciement suite à la délocalisation au Béloutchistan de l'entreprise, où vous travailliez depuis 33 ans. Afin de donner suite à votre requête, je vous prie de répondre au questionnaire ci-dessous (rayez les mentions inutiles) et de nous le renvoyer par courrier recommandé avec A/R dans les 48h. À défaut, nous ne pourrions prendre en considération votre demande.

1 – Votre inscription alourdira un peu plus l'impopularité de ce gouvernement et du Président de la République. Avez-vous conscience que déjà 6 millions de vos semblables encombrant nos fichiers ?

Oui Non

2 – La dette du régime d'assurance-chômage est de 37 milliards d'euros, ce que votre inscription va encore aggraver, alors que la Commission de Bruxelles nous presse de faire preuve de plus de rigueur pour subir la concurrence sauvage induite par la mondialisation et l'Union européenne ? Avez-vous conscience que vous allez impacter les déficits de notre pays ?

Oui Non

3 – Votre âge, 56 ans, est un véritable handicap pour nous permettre de vous retrouver un emploi, même précaire, pénible, sale et mal payé. Vous persistez ?

Oui Non

4 – N'avez-vous pas une mère, une vieille tante, un oncle fortuné susceptibles de subvenir à vos besoins ?

Oui Non

5 – Êtes-vous sûre de ne porter aucune part de responsabilité dans la délocalisation de votre entreprise ? (salaires trop élevés, mutuelle, congés payés, 35 heures...) ?

Oui Non

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Laurent Foiré  
Chef de service des excédents  
P/O le Directeur d'agence

# LA LOI EL KHOMRI

Le 19 février 2016, Caroline de Haas, militante féministe, lançait la pétition « Loi Travail : non merci » qui rassemble à l'heure où nous bouclons cette gazette quasiment 1 300 000 signatures. Le 24 février 2016, un collectif de vidéastes et de blogueurs (dont « Osons causer », « Usul », « Le Fil d'Actu », que nous vous invitons à découvrir sur Youtube) créait la plateforme de partage de témoignages d'expériences professionnelles traumatisantes « On vaut mieux que ça », en réponse au projet de réforme du droit du travail. Le 9 mars 2016, entre 224 000 et 500 000 personnes se réunissaient dans la rue pour protester contre ce projet de loi. Trois autres rassemblements moins importants ont ensuite eu lieu les 12, 17 et 24 mars. Le 24 mars 2016, l'institut de sondage Odoxa indiquait que 70% des Français étaient opposés à ce projet de loi. Un autre mouvement de grève conséquent a eu lieu le 31 mars 2016.



PAGE 6

## Pendant ce temps...

les libéraux crient à l'immobilisme Français, cette terrible maladie qui empêche toute réforme, qui empêche notre grand pays de vivre dans son temps, qui empêche nos travailleurs d'être en concurrence avec les salariés Chinois ou Roumains.

*Bossez plus pour gagner moins ! D'autres le font, pourquoi pas vous ?!*

Le gouvernement quant à lui, visiblement déconcerté par cette vague de protestation, a finalement présenté en conseil des ministres une version « plus équilibrée » du projet de loi... au grand dam de Pierre Gattaz (MEDEF).

Plus équilibrée ? S'il serait malhonnête d'affirmer que rien n'a bougé, il est important de souligner les mesures polémiques conservées pour mieux comprendre la mobilisation et surtout la rejoindre.

### **Plafonner les indemnités de licenciement en cas de licenciement abusif**

En 1973, ces gauchistes de Pompidou et Chirac créaient le licenciement pour cause réelle et sérieuse et le plancher d'indemnités pour licenciement abusif. Ce plancher, calculé par rapport au préjudice subi par le salarié est compris entre 6 et 12 mois de salaire (12 mois à partir de 15 ans d'ancienneté). Le projet de loi modifié prévoit un "barème fortement indicatif" de plafond d'indemnités compris entre 3 et 15 mois de salaire selon l'ancienneté et la suppression de ce plancher.

Autant dire qu'il importe peu du préjudice subi par le salarié, car avec cette loi, on légalise les abus en permettant de budgétiser un licenciement abusif selon Rachel Saada, avocate en droit social.

***Publication du SNU Pôle Emploi FSU***

*Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen*

*Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr*

*<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>*

# LA LOI EL KHOMRI (SUITE ET FIN)

## Faciliter le licenciement économique

Actuellement, pour effectuer un licenciement économique, une entreprise doit justifier de difficultés économiques sur sa branche à l'échelle mondiale. Avec le projet de loi El Khomri, il suffira à l'employeur d'alléguer une baisse du chiffre d'affaires, d'une baisse de commandes ou d'un assèchement de la trésorerie pour licencier pour motif économique. De plus, un groupe mondial pourra ne justifier de ses difficultés qu'à l'échelle nationale et sur des projections comptables pour licencier.

Le juge pourra vérifier que les multinationales n'organisent pas artificiellement leurs difficultés économiques sur le territoire français pour licencier, a annoncé Matignon. S'il est établi que les difficultés financières ont été organisées artificiellement, les licenciements seront requalifiés en licenciements sans cause réelle et sérieuse et bien entendu, en cas de contestation du salarié seront applicables les modalités citées ci-dessus (voir paragraphe « plafonner les indemnités de licenciement en cas de licenciement abusif »).

Notons de plus qu'il est déjà aujourd'hui très facile pour une multinationale de jouer sur ces critères (versement d'immenses dividendes, investissement à l'étranger, « optimisation fiscale »...).

En période de chômage de masse est-ce décent ?

## L'abolition du principe de faveur

Le principe de faveur est un principe fondamental dans le droit du travail français. Il prévoit que la loi est le socle juridique, les conventions collectives s'ajoutent à celle-ci et doivent être plus favorables que la loi ; s'ajoutent les accords d'entreprises qui doivent à leur tour, être plus favorables que les conventions collectives. Le projet de loi permettra à l'employeur de négocier à l'échelle de l'entreprise des dispositions moins favorables que ne le prévoit la convention collective.

Ex : si la convention collective prévoit qu'une heure supplémentaire est majorée de 20%, mais que l'accord d'entreprise indique 15%, l'accord prévaudra...

Et pour faciliter ces accords, de nouvelles dispositions seront mises en place :

Pour valider un accord d'entreprise, il faudra le vote de 50 % de la représentativité des salariés, dans le cas contraire, l'employeur pourra (s'il a le soutien de 30 % de la représentativité des salariés) procéder à un référendum. Pour les entreprises qui n'ont pas d'Organisation Syndicale, le rapport de force, avec le chantage à l'emploi en période de crise, sera bien entendu au détriment du salarié.

Notons de plus que ces accords d'entreprises exacerberont la concurrence sectorielle à l'échelle locale. ex : deux entreprises du bâtiment d'une même région pourront, afin d'être plus compétitives l'une que l'autre, négocier à la baisse un maximum de dispositions (nombres d'heures hebdomadaires, paiement des heures supplémentaires, congés, etc).

Ajoutons pêle-mêle le « Forfait-jour » qui dans les TPE/PME, permet de rémunérer ses salariés en fonction du nombre de jours travaillés dans l'année et non sur les horaires hebdomadaires. « L'Accord de développement de l'emploi » qui offre la possibilité de proposer un accord pour moduler le temps de travail et la rémunération des salariés afin de partir à la conquête de nouveaux marchés (accord de 2 ans).

Les « heures de repos fractionnées » : actuellement, la loi prévoit un repos consécutif de 11h par tranche de 24h, à l'avenir, cette tranche pourra être fractionnée (cette disposition est retirée du projet de loi, mais sera à nouveau présentée avant octobre 2016 ).

De nombreuses autres dispositions hallucinantes sont prévues par le projet de loi de réforme du droit du travail (nous vous invitons d'ailleurs à les découvrir sur [loitravail.lol](http://loitravail.lol)) ; nous ne pouvons admettre le sacrifice des droits acquis par plus d'un siècle de lutte au nom du dieu libéral, au nom de la concurrence, au nom du pouvoir économique. Le SNU, vous invite à protester, à vous indigner face à ce projet honteux. Rappelons-leur que nous travaillons pour vivre, nous ne vivons pas pour travailler.

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr)

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>





**Nom :** House of Cards (saisons 1,2,3,4)

**Genre :** Politique

**Résumé :** Cette série met en lumière les jeux de pouvoirs de la politique américaine en général et l'ascension du couple Underwood au sein de ce système en particulier.



**On aime :** Le cynisme (et c'est un euphémisme) incarné à la perfection par Kevin Spacey et Robin Wright ! Le sujet original et traité en profondeur.

**On aime moins :** On craint un essoufflement dans la 5<sup>ème</sup> (et on espère la dernière) saison avec des personnages qui risquent de devenir des caricatures d'eux-mêmes. Les mécanismes politiques peuvent parfois être un peu ardu au démarrage de la saison 1.



**Nom :** Trepalium

**Genre :** Science-fiction

**Synopsis :** Dans un futur proche, dans une société où 80% de la population est sans emploi, un mur a été dressé pour séparer les Zonards des 20% d'Actifs de la Ville. Au fil du temps, les tensions se sont accentuées entre les deux territoires : une rébellion est née parmi certains chômeurs...

**On aime :** Une série ambitieuse malgré ses moyens modestes, la thématique on ne peut plus actuelle.

**On aime moins :** Pitié, LES ACTEURS !!! Et une fin un peu décevante.



**Nom :** Heroes Reborn

**Genre :** Fantastique

**Synopsis :** Cinq ans après les événements d'Heroes, un attentat fait de nombreuses victimes à Odessa, au Texas. En parallèle, des personnes ordinaires se découvrent des pouvoirs extraordinaires. Traqués par les autorités et par des extrémistes, les « évos » tentent de survivre.

**On aime :** ... Revoir des têtes connues.

**On aime moins :** Reprend tous les défauts de la dernière saison de Heroes : brouillon, effets spéciaux ratés, nouveaux personnages ennuyeux etc...



**Nom :** Dix pour cent

**Genre :** Comédie

**Synopsis :** Quatre agents de comédiens, aux personnalités hautes en couleur et aux vies personnelles compliquées, se battent au quotidien pour trouver les meilleurs rôles pour leurs prestigieux clients, gèrent leurs caprices, les manipulent...

**On aime :** Une série rafraichissante qui nous dévoile l'envers du décor. Et Cocorico ! C'est français !

**On aime moins :** La bande originale !!!



[Pour vous abonner, cliquez sur ce lien.](#)